

**Permettre au responsable technique de l'entreprise d'acquérir les compétences en efficacité énergétique exigées par l'avenant numéro 1 relatif à la Charte d'engagement définissant les conditions d'obtention de la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement ».**

**INSTRUIRE UN DOSSIER AUPRÈS D'UN ORGANISME DE QUALIFICATION**

**Pour plus d'informations : <http://reconnu-rge.fr>**



**Durée**

**21.00**

Heures

**3**

Jours



**Public Concerné**

Chefs d'entreprise, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, personnel de chantier



**Pré Requis**

Aucun

## Objectifs

**Obtenir son Attestation de Réussite au QCM, pour compléter en parallèle un Dossier de demande de qualification RGE auprès d'un**

## Parcours pédagogique

### **COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE D'UN BÂTIMENT (PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT)**

- Présentation du programme et des objectifs
- Connaître le contexte et les enjeux
- Les enjeux énergie environnement de la filière bâtiment
- L'état du marché – le contexte du PREH
- Les enjeux de l'Eco conditionnalité – la mention RGE
- Comprendre le fonctionnement thermique d'un bâtiment
- Les causes de déperditions thermiques
- Grandeurs et unités thermiques
- Performance des produits et procédés
- Les phénomènes de circulation d'air
- La problématique de migration de vapeur d'eau dans les parois
- Connaître le contexte réglementaire
- Réglementation thermique dans l'existant
- Cadre réglementaire spécifique aux extensions et surélévations
- Le cadre du DPE
- Savoir repérer les principaux risques
- Les principaux risques associés aux travaux d'amélioration énergétique (condensation, défaut de ventilation)
- En connaître les origines et savoir les prévenir (autocontrôle)

### **CONNAÎTRE LES PRINCIPALES TECHNOLOGIES CLÉS – LES SOLUTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

- Les différentes technologies Parois opaques – parois vitrées et menuiseries
- Ventilation et qualité de l'air Systèmes de chauffage et d'ECS – éclairage - régulation
- Pour chaque technologie :
- Caractéristique - performance des produits et procédés
- Les points incontournables pour au regard de la performance énergétique au sein d'un même corps d'état
- Les interfaces possibles entre les travaux menés par les corps d'état et les risques de dégradations associés

### **DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE GLOBALE / SAVOIR APPRÉHENDER ET EXPLIQUER LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN INTERPRÉTANT UNE ÉVALUATION**

- Démontrer les intérêts d'une évaluation thermique
- Présentation du principe de l'évaluation thermique et justification de la plus-value qu'elle peut apporter (simulation de travaux et vérification de la cohérence des travaux proposés)
- Savoir interpréter une évaluation énergétique et en connaître les éléments de sensibilité
- Présentation d'une évaluation énergétique via un outil logiciel
- Indication des points de vigilance à respecter pour faire une évaluation thermique cohérente

- Connaître les scénarios de rénovation et les bouquets de travaux efficaces énergétiquement
- Identifier les combinaisons nécessaires de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique en fonction des contraintes et des besoins du client :
- Confort et usage - Aides financières et budget - Bâti et équipements existants
- Optimiser et ordonner de façon pertinente les combinaisons de travaux
- Identifier l'impact énergétique des travaux proposés sur la performance globale du bâtiment en illustrant à l'aide d'un logiciel
- Identifier les incompatibilités entre les systèmes composant un bouquet de travaux
- Etre capable d'expliquer le bouquet de travaux retenu à son interlocuteur et l'accompagner pour pérenniser la performance et assurer le bon usage
- Mise en avant des argumentaires économiques, techniques et énergétiques
- Apports sur les points clés en termes de maintenance préventive liée aux travaux et/ou aux équipements : contrats de maintenance, conseils d'utilisation des équipements, recommandations d'usage et d'entretien conseils pratiques

#### L'ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances des stagiaires (**QCM**)
- Evaluer 'à chaud' la satisfaction et l'atteinte des objectifs

## Les + métier

---

DEVENEZ RGE !

## Objectifs Pédagogiques

---

- Appréhender l'état du marché
- Connaître la réglementation thermique
- Connaître les solutions d'amélioration de la performance énergétique
- Maîtriser l'approche globale énergétique
- Connaître les technologies et les produits
- Maîtriser la mise en œuvre des technologies et les interfaces avec les autres composants du bâtiment
- Conseiller le client sur le bouquet de travaux et la prise en main

## Moyens pédagogiques

- Cours – support papier
- Diaporama – Schémas
- Echanges d'expérience
- Etude de calculs de déperditions via un logiciel d'évaluation
- Exercices d'interprétation
- Chaque participant dispose d'un support de cours sur clé USB

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur certifié CERTIBAT

## Modalités d'évaluation

- QCM de 30 questions : avoir au minimum 24 bonnes réponses pour obtenir son attestation de réussite

**Effectif**

De 6 à 15 Personnes

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

## ENTREPRISE

Raison sociale :   
Forme sociétaire :  Entreprise Individuelle  SA  SARL Autres :   
Adresse :   
CP :  Ville :   
Tél. fixe :  Tél. Port :   
Mail :   
Code NAF :  SIRET :   
Activité principale :

## PARTICIPANT (S)

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

**Bulletin d'inscription à retourner par mail ou par courrier :**

**CAPEB 02 - 18 rue Buffon - 02000 LAON**  
**Tél. : 03 23 23 09 10 - Mail : [formation@capeb02.fr](mailto:formation@capeb02.fr)**  
**[www.afolor.fr](http://www.afolor.fr)**



## CONDITIONS, COÛTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné. À réception du bulletin d'inscription, AFOLOR adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme pédagogique du stage.

L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à AFOLOR de la convention bilatérale de formation complétée et signée.

### 2 - Coûts

AFOLOR est exonérée de T.V.A. Pour connaître le coût du stage qui vous intéresse, contactez AFOLOR.

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle, service de proximité des fonds d'Assurance Formation vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

### 3 - Annulation du stage

AFOLOR se réserve la possibilité en cas d'insuffisance de

participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. AFOLOR en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation du fait d'AFOLOR.

### 4 - Annulation du stagiaire

En cas d'annulation de l'entreprise ou du participant à moins de 48 heures ouvrées avant le début de l'action de formation, AFOLOR facturera le coût des sommes qu'il aura réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du Code du Travail, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident de trajet). Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation professionnelle prévue par l'article L.6331-1 du Code du travail. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune prise en charge financière par les organismes paritaires collecteurs agréés ou fonds d'assurance formation.

### 5 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Nancy sera compétent.

### 6 - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application dans l'Union Européenne le 25 mai 2018. Ce règlement vise à protéger vos données personnelles. Ainsi, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser notre catalogue. Si vous souhaitez continuer de le recevoir, ne changez rien. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [nathalie@afolor.fr](mailto:nathalie@afolor.fr). Nous vous rappelons que vous avez un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données. Sans nouvelles de votre part, nous conserverons votre contact dans notre base de données.



Formulaire remplissable en ligne : imprimez seulement si nécessaire.

**ENTREPRISE** (à compléter par le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Dans quels buts souhaitez-vous suivre cette formation ?

Commentaires :

**PARTICIPANT** (à compléter si le participant n'est pas la même personne que le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

Cachet entreprise

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le préciser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions : .....

.....  
 .....  
 .....



*Ces informations sont destinées à être transmises au formateur ainsi qu'au responsable Handicap d'AFOLOR afin de préparer au mieux votre accueil.*